

**Compte-Rendu réunion du
Conseil Municipal du 17 Juin 2020**

Etaient présents : Mr BESSAC Alain, Maire,
RIGAL Bernard 1^{er} Adjoint, AMAR Fanny 2^{ème} Adjointe,
CIPRIANO Marlène, LAURENS Guillaume, MOULY Louise, MOUTERDE Claire, CABRIT Philippe,
REGOURD Pascal, VIVENS Bernard, LURINE Julien.
Secrétaire : Mr LAURENS Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les Comptes Administratifs 2019 ont été présidés par Mr Bernard RIGAL et présentés par Mr PUECH, Trésorier de RIEUPEYROUX.

CA COMMUNE 2019

Dépenses Fonctionnement : 265 795.89 € Recettes Fonctionnement : 310 762.98 €
Dépenses Investissement : 155 286.36 € Recettes Investissement : 198 734.12 €
Excédent de Fonctionnement : 64 967.09 € Excédent d'Investissement : 37 137.68 €
en tenant compte de l'année précédente (REPORTS 2018)

Ces 2 derniers résultats seront repris au Budget 2020.

CA ASSAINISSEMENT 2019

Dépenses Fonctionnement : 26 726.79 € Recettes Fonctionnement : 85 803.95 €
Dépenses Investissement : 310 765.62 € Recettes Investissement : 273 730.58 €
Excédent de Fonctionnement : 55 836.20 € Déficit d'Investissement : 21 239.48 €
en tenant compte de l'année précédente (REPORTS 2018)

Ces 2 derniers résultats seront repris au Budget 2020.

CA LOTISSEMENT 2019

Dépenses Fonctionnement : 0 € Recettes Fonctionnement : 0 €
Dépenses Investissement : 0 € Recettes Investissement : 0 €

Aucune opération passée en 2019

Aucun Excédent ou Déficit en Fonctionnement et Investissement.

Ces 3 Comptes Administratifs 2019 ont été adoptés par 10 voix Pour (le Maire ne prenant pas part au vote).

Les Comptes de Gestion et l'Affectation des Résultats de ces 3 Budgets ont été votés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

BP COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal décide,

**Par 10 voix POUR et 1 Abstention (CIPRIANO),
d'augmenter de 1% les taux d'imposition des 2 taxes foncières suivantes, fixés comme suit pour l'année 2020 :**

**Taxe Foncière Bâti : 17,13 %
Taxe Foncière Non Bâti : 72,87 %**

Le budget prévisionnel Commune 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **340 407.00 € pour la section Fonctionnement** et à la somme de **327 959.73 € pour la section Investissement** et se décompose comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES en €uros		RECETTES en €uros	
Charges à caractère général	137 650,00	Atténuation de charges	4 000,00
Charges de personnel	129 700,00	Produits des services	22 742,00
Autres charges de gestion courante	59 200,00	Impôts et taxes	180 883,00
Charges financières	8 045,00	Dotations/participations	73 312,00
Dotations aux amortissements et charges exceptionnelles	5 812,00	Locations/produits divers	18 500,00
Virement à section Investissement	0,00	Autres produits financiers	5,00
		Libéralités	1 400,00
		Excédent	39 565,00
TOTAL	340 407,00	TOTAL	340 407,00

PROGRAMMES SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS	BUDGET PREVU en €uros
Aménagement Bâtiments Communaux	20 000,00
Aménagement des points infos – Aire de repos	3 821,04
Travaux de chemins et places	12 293,43
Matériel informatique et logiciels	12 075,22
Signalisation routière	3 923,88
Cimetière	3 463,16
Réserve foncière	15 000,00
Mise en sécurité Village	20 000,00
Matériel technique	2 000,00
Réseau Pluvial AYRES	4 000,00
Réseaux Secs AYRES	34 048,00
Eclairage Public AYRES	15 000,00
Mobilier scolaire	6 000,00
Maison ROUQUETTE	100 000,00
Abri stockage matériel Salle d'Animation	15 000,00
TOTAL	266 624,73

Ce Budget Primitif Commune 2020 a été voté par 11 voix Pour

BP ASSAINISSEMENT 2020

Le budget prévisionnel Assainissement 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **70 872.72 € pour la section Fonctionnement** et à la somme de **80 401.95 € pour la section Investissement**.

Ce Budget Primitif Assainissement 2020 a été voté par 11 voix Pour

BP LOTISSEMENT 2020

Le budget prévisionnel Lotissement 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **106 787.90 € pour la section Fonctionnement** et à la somme de **89 942.90 € pour la section Investissement**.

Ce Budget Primitif Lotissement 2020 a été voté par 11 voix Pour

DELEGUES - REPRESENTANTS - CORRESPONDANTS
à DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur - RIEUPEYROUX

Conseillers Communautaires

BESSAC Alain

RIGAL Bernard

Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délégué à la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur

BESSAC Alain

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV) - NAUCELLE

Représentants à la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur

BESSAC Alain - Titulaire

CABRIT Philippe - Suppléant

Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) – RIGNAC

Référent Communal à la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur

RIGAL Bernard

Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (SMELS) - BARAQUEVILLE

Délégués au Comité Syndical

RIGAL Bernard

VIVENS Bernard - Titulaires

MOUTERDE Claire

MOULY Louise - Suppléants

Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) - RODEZ

Délégué Secteur Ouest

LURINE Julien

ENEDIS

Correspondant Tempête

LAURENS Guillaume

Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA) - RODEZ

Déléguée

AMAR Fanny

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Déléguée élue

MOUTERDE Claire

Déléguée agent

PARION Hélène

AVEYRON INGENIERIE

Délégué

BESSAC Alain

AVEYRON CULTURE

Déléguée

AMAR Fanny

AVEYRON CONSERVATOIRE REGIONAL DU CHATAIGNIER (ACRC) - RIGNAC

Délégué

LURINE Julien

DEFENSE

Correspondante
MOULY Louise

SECURITE ROUTIERE

Correspondant
VIVENS Bernard

Commission d'APPEL D'OFFRES

Commission présidée par Monsieur le Maire

Titulaires
REGOURD Pascal
MOUTERDE Claire
CABRIT Philippe

Suppléants
MOULY Louise
AMAR Fanny
VIVENS Bernard

Elus chargés des AFFAIRES SCOLAIRES

BESSAC Alain AMAR Fanny CIPRIANO Marlène

Elus chargés du SITE INTERNET

AMAR Fanny RIGAL Bernard

Elues chargées de la MEDIATHEQUE

AMAR Fanny MOUTERDE Claire CIPRIANO Marlène

Elus chargés de l'ENVIRONNEMENT et l'ASSAINISSEMENT

LURINE Julien LAURENS Guillaume
REGOURD Pascal CABRIT Philippe VIVENS Bernard (Responsables Chemins)

Référent Ambroisie
LAURENS Guillaume

PROPOSITION LISTE DE CONTRIBUABLES EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission, composée du Maire (Président de la Commission), de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques et réalisée à partir d'une liste de contribuables, **en nombre double**, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après un vote du Conseil Municipal, sont proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la durée du mandat :

12 Commissaires Titulaires

MOULY Jacques
PONS René
RIGAL Bernard
FILHOL Jean-Marie
THERON Jean-Marc
BRICARD Jean-Claude
ALET Nadine
MAZENC Fabienne
LURINE Julien
LABREGERE Loïc
BOU Christian
AMAR Fanny

12 Commissaires Suppléants

DIAZ Myriam
CARRIERE Frédéric
BELLOUBET Pascal
MOULY Eric
CABRIT Philippe
LAURENS Régis
VIVENS Bernard
LAURENS Guillaume
CABRIT Jean
CIPRIANO Julien
ESCRICH Flavien
LACOMBE-COLOMB Jean-Pierre

Cette Commission sera présidée par Monsieur le Maire.
Seuls 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront ensuite désignés.

SUSPENSION DES LOYERS DU BAR-RESTAURANT «LE DOUZOULET» PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE DUE AU COVID19

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la lutte contre le CORONAVIRUS (COVID19) et pour tenir compte des mesures sanitaires obligatoires, les gérants restaurateurs ont été contraints de fermer le Bar-Restaurant Le Douzoulet à compter du 15 mars 2020 et de ce fait, d'arrêter leur activité professionnelle pendant la durée d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de suspendre trois mois du loyer commercial, comme déjà évoqué lors de la dernière réunion du 26 mai dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à percevoir les loyers commerciaux pour le Bar-Restaurant Le Douzoulet, géré par Mr et Mme LABREGERE Loïc et Marie-Liesse, les mois de Mai, Juin et Juillet 2020, soit 306,98 euros x 3 mois.

CESSION A LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN A MONTLOUBET DELIMITANT LA VOIE COMMUNALE VC101 ET LA PARCELLE D1082 (AFFAIRE INDIVISION VIVENS)

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 09 décembre 2019, il a été évoqué une régularisation de limites de chemin à Montloubet, non faite depuis 70 ans, concernant un terrain de l'indivision VIVENS, parcelle cadastrée D1082. Le bornage, à la charge de la Commune, a été effectué le 05 Décembre 2019 par le cabinet de géomètres LBP Etudes et Conseil. Un arrêté de voirie portant alignement de voie communale a ensuite été pris le 11 Mars 2020.

Monsieur le Maire informe que la famille VIVENS souhaite céder à la Commune cette bande de terrain, nouvellement numérotée D1715, d'une superficie de 132 m², délimitant la voie communale VC101 et la propriété VIVENS, parcelle nouvellement numérotée D1714, pour entériner cette régularisation.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR (Mr Bernard VIVENS ne prenant pas part au vote),
- décide d'accepter la cession de cette bande de terrain cadastrée D1715 de 132 m² à MONTLOUBET, délimitant la voie communale VC101 et la parcelle D1714, pour l'Euro symbolique et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire, le 1er Adjoint ou la 2ème Adjointe en cas d'absence du Maire, à procéder à cette régularisation, à effectuer les démarches nécessaires à cette transaction, et à signer toutes les pièces nécessaires à l'achat de la parcelle concernée,
- précise que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE A COMPTER DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis 1986, notre Commune verse une indemnité de gardiennage « Eglise » aux prêtres de RIEUPEYROUX.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer cette indemnité de gardiennage « Eglise » à 150 € à compter de l'année 2020, dont le montant sera prélevé chaque année sur le compte 6282 du Budget Communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Lettre du 28.05.2020 de Mr Paul SAINT-MAXENT (locataire de l'appartement au-dessus de l'école) envoyée à tous les nouveaux conseillers municipaux suite à l'arrêté municipal pris le 14.05.2020 pour interdire l'accès aux bâtiments de l'école à toute personne étrangère à l'école : l'informer de la légalité de l'arrêté.

-Mr Jérôme MARTY employé de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur va travailler pour la Commune 1 semaine par an.